

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2024

DCM240709\_007

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AY 1031

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 15 juillet 2024

Que la convocation a été faite le 3 juillet 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	31
Représentés :	9
Absents :	5
Total des votes :	40

  
Le Maire  
Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur SINAMA Sydney

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

## DCM240709\_007 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AY 1031

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,

### I. CONTEXTE

Monsieur Arsène CHEKOURI a sollicité la municipalité pour l'acquisition de son terrain cadastré AY 1031.

Cette parcelle se situe à proximité de l'école Leconte de Lisle à RDM Les Bas et permettra à la commune de réaliser un espace de parkings.

Aussi, la commune lui a fait une proposition d'acquisition au prix des domaines pour un montant de 128 500€ (220€/m<sup>2</sup>). Toutefois, cet administré souhaite une augmentation de 10 % sur offre proposée.

Un accord a donc été trouvé entre les parties pour l'acquisition de ce bien aux conditions ci-dessous.

### II. CARACTÉRISTIQUES DU BIEN

Parcelle	Adresse du bien	Superficie	Prix du domaine
AY 1031	Lazarre - lotissement Floréal RDM Les Bas chemin 97 440 Saint André	485 m <sup>2</sup>	141 350€

- Zonage au P.L.U : zone UC
- Nature du bien à acquérir : terrain nu
- PPRi : aléa moyen (B2)

Considérant l'accord entre les parties,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

#### **Article 1 :**

- D'approuver l'acquisition de ce bien cadastré AY 1031 au prix de 141 350€ ;

#### **Article 2 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents ;

#### **Article 3 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires correspondant au budget.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le

19 JUL. 2024

Le Maire

  


Joé BÉDIER